



Sainte-Anne-
des-Plaines

AVIS PUBLIC Promulgation du règlement n° 1041-1

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1041-1 Règlement modifiant le règlement numéro 1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 765 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 3 535 000 \$ a été adopté par le Conseil municipal le 12 septembre 2023.

Le règlement numéro 1041-1 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 10^e jour du mois d'octobre 2023.

Marie-Eve Charron

Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe